



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Habilitations nationales à l'aide alimentaire en cours – Avril 2026

Structure	Arrêté d'habilitation	Date de publication	Demande	Durée d'habilitation	Fin d'habilitation ¹
Solidarité Alimentaire France (SAF-ANDES)	Arrêté du 4 avril 2022	13 avril 2022	Renouvellement	5 ans	14 avril 2027
Union des groupements des Epiceries Sociales et Solidaires (UGESS)			Renouvellement	5 ans	
Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	Arrêté du 13 juillet 2017	1 ^{er} août 2017	Renouvellement	10 ans	2 août 2027
Secours Catholique Caritas France			Renouvellement	10 ans	
Association des cités du Secours catholique (ACSC)	Arrêté du 16 juillet 2018	25 juillet 2018	Renouvellement	10 ans	26 juillet 2028
Adventist Development and Relief Agency (ADRA France)			Renouvellement	10 ans	
Vers un réseau d'achat en commun	Arrêté du 4 juillet 2024	9 juillet 2024	Renouvellement	5 ans	10 juillet 2029
Linkee – Entraide étudiante	Arrêté du 2 août 2024	7 août 2024	Renouvellement	5 ans	8 août 2029
COP1 – Solidarités étudiantes			Renouvellement	5 ans	
Fondation Le Refuge	Arrêté du 12 novembre 2025	28 novembre 2025	Renouvellement	5 ans	29 novembre 2030
Croix-Rouge française	Arrêté du 22 avril 2026	30 avril 2026	Renouvellement	5 ans	1 ^{er} mai 2031
Fédération de l'entraide protestante			Renouvellement	5 ans	
Fédération française des banques alimentaires			Renouvellement	5 ans	
Fédération nationale des paniers de la mer			Renouvellement	5 ans	
Fondation de l'Armée du salut			Renouvellement	5 ans	
Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur			Renouvellement	5 ans	
Réseau Cocagne			Renouvellement	5 ans	
Revivre dans le monde			Renouvellement	5 ans	
Secours populaire français			Renouvellement	5 ans	
Société de Saint-Vincent-de-Paul			Renouvellement	5 ans	

¹ La date de fin d'habilitation est définie par la durée d'habilitation à partir la date d'entrée en vigueur de l'habilitation, soit 1 jour après la date de publication de l'arrêté au Journal Officiel de la République française.